



Rencontre bilatérale du 05 janvier 2011 concernant le rattachement de la DSCR au Ministère de l'Intérieur

Étaient présents :

- Pour le Cabinet du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration : Général de division Richard Lizurey, Conseiller chargé de la sécurité
- Pour la DSCR : Marc Meunier, Sous-directeur à l'Éducation Routière
- Pour la CFDT : Hubert Lebreton, Secrétaire général de l'USEE-CFDT, André Chaudron et Stéphane Boutorine, représentants des IPCSR et DPCSR du réseau éducation routière de l'USEE-CFDT

Sécurité Routière : Record Historique !

Le nombre de tués sur les routes en 2010 est passé sous la barre des 4000 !

A l'annonce d'un résultat aussi encourageant on s'étonne donc de la décision du chef du gouvernement de placer la DSCR dans le giron du ministère de l'Intérieur ?

Nous avons donc posé la question le 5 janvier 2011 au Général Lizurey, conseiller sécurité du ministre Hortefaux désormais en charge de la DSCR.

Dans un premier temps nous avons dénoncé le plus petit dénominateur commun, le mot « sécurité » qui semblait, pour notre interlocuteur, justifier ce rattachement.

L'occasion de lui préciser combien, pour nous, l'infrastructure, l'usager et le véhicule sont liés dès lors qu'il s'agit de sécurité routière. Il ne suffit pas, comme le souhaite souvent les forces de police et de gendarmerie, de mettre un panneau pour modifier un tant soit peu les conditions d'évolution de la sécurité routière à moins, bien sûr, que le gendarme ou le policier ne soit en permanence derrière le panneau prêt à verbaliser.

Nous avons pu lui indiquer nos demandes et revendications les plus urgentes compte tenu des évolutions du périmètre ministériel :

- **le maintien des personnels des services de centrale et des services déconcentrés régionaux et départementaux en charge de la sécurité routière sur leur lieu de travail géographique actuel et sans changement statutaire.**
- **l'assurance que les services en charge des questions de la sécurité routière en administration centrale comme en services déconcentrés ne se verront imposer aucun changement de mission et pourront continuer à assurer les tâches qui leur sont actuellement confiées.**
- **le maintien en état des liens entre l'ensemble des services centraux et déconcentrés régionaux et départementaux) et le réseau scientifique et technique du MEDDTM concernant les sujets de sécurité routière.**

- **que l'ensemble de ces éléments figurent dans une charte de gestion signée entre les Secrétaires Généraux du MIOMCTI et du MEDDTM et Mme la Déléguée interministérielle à la sécurité routière.**

En outre, nous n'avons pas manqué de lui préciser que cette nouvelle organisation éloignerait encore plus, de la DSCR, la sous-direction des véhicules du MEDDTM, composante des "trois piliers" du code de la route (le véhicule, la route, le conducteur) et, elle même, sous une nouvelle double tutelle avec le ministère de l'économie.

Les Personnels de la DSCR et ER ...

Le conseiller à la sécurité nous a assuré que les modifications des périmètres ministériels seraient sans impact sur les personnels, leur gestion, la localisation de leurs emplois. Sur la convention de gestion elle sera bien établie entre les deux Secrétaires Généraux des deux ministères, en concertation avec les organisations syndicales représentatives du MEDDTL.

D'autre-part la gestion de tous les personnels de la DSCR restera centralisée au MEDDTL (CAP nationale, RIN ARTT pour les IPCSR et DPCSR) et pour les personnels déconcentrés au niveau des DDT, DDI (DDPP pour certains) pour la partie fonctionnelle, comme précédemment, sans aucun changement.

La CFDT prend acte et demande à ce que ces propos soient transcrits au plus vite afin de rassurer les agents.

M. Lizurey s'y est engagé

Nous avons aussi insister sur l'urgence de la situation par rapport aux négociations en cours sur l'application du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B et la fusion des corps. Ces modifications risquent de se faire aux dépens notamment des IPCSR et DPCSR vu le flou actuel qui concerne ces deux corps.

Les objectifs du remaniement

Selon lui l'objectif du gouvernement est de réduire à moins de 3000 le nombre de morts sur les routes d'ici 2012. Pour cela la DSCR doit être regroupée avec les autres acteurs de la Sécurité (routière) que sont la police et la gendarmerie au sein d'un même ministère. ***(commentaire : et pourquoi pas l'éducation nationale qui prend également une part forte dans la formation des futurs conducteurs ?)***

Pour notre interlocuteur cela devrait permettre d'obtenir une meilleure cohérence dans les décisions politiques qui seront prises ; c'est une question de logistique !

Pour être rassurant il indique que Madame Michèle Merli, Préfète et Déléguée interministérielle, restera en charge de la Sécurité et à la Circulation Routières.

La politique du tout répressif instituée au niveau du Ministère de l'Intérieur ne va-t-elle pas prendre le pas sur celle de la prévention et de la formation engagée au MEDDTL qui a prouvé son efficacité ?

Doit-on changer une équipe qui gagne ?

Permis de conduire.

La CFDT fait part de son souhait du maintien d'une gestion nationale de l'examen du permis de conduire et fait part des craintes des IPCSR concernant la possibilité d'instauration de quotas en matière de taux de réussite, comme cela existe pour les PV dans la police ou la gendarmerie.

La CFDT fait également remarquer l'insuffisance d'infrastructure pouvant accueillir les IPCSR et les candidats.

Réponse : A sa connaissance il n'existe aucun quota de ce genre dans la gendarmerie et il n'est pas envisagé d'en créer pour les taux de réussite au permis de conduire.

Concernant la gestion des examens, elle reste nationale et du ressort de l'éducation routière (ER) .

Réforme du permis de conduire.

La CFDT demande si la réforme en cours, décidée par Dominique Bussereau ex-Secrétaire d'État aux Transports, va continuer ?

La réponse est positive.

Nous faisons remarquer que jusqu'à présent, seuls les points concernant l'outil qu'est l'examen du permis de conduire, ont été traités, mais que rien n'a encore été entrepris concernant la formation des candidats, celle-ci passant nécessairement par une réforme de la formation des moniteurs (BEPECASER, formation continue) et des contrôles des établissements de la conduite (inspections de régularité, certification de qualité des AE).

Or ces points devaient être traités dans les 3 ans, c'est à dire courant 2009 pour les instances de concertation, 2010 pour la mise en place de la formation continue et du conventionnement ou de la certification des écoles de conduite, 2011 pour la mise en place du diplôme et des qualifications complémentaires ; actuellement les négociations avec les représentants des professionnels de la conduite sont au point mort !

D'une part la CFDT demande à ce que ces négociations reprennent au plus vite et d'autre-part souhaite participer à ces réunions de travail qui ne doivent pas rester l'exclusivité des organisations représentatives des écoles de conduite, les IPCSR et DPCSR ayant leur place dans le débat national sur la formation des candidats, des moniteurs de conduite et du contrôle des établissements.

Marc Meunier, Sous directeur à l'éducation Routière, confirme qu'il y a du retard mais nous informe que les réunions de travail vont reprendre avec les représentants de la profession de la conduite et que les OS des IPCSR et DPCSR seront sollicitées sur certains sujets et tenus informés d'une manière générale de l'avancée des travaux.

La CFDT restera vigilante et continuera plus que jamais à œuvrer dans les mois qui viennent, pour défendre les intérêts des personnels.

Dernière minute ...

Nous venons d'apprendre la demande du SNICA FO de mettre en œuvre ce qui ressemble fort à un opérateur en charge du service des permis de conduire et de leurs personnels. Cette initiative nouvelle sur une option combattue en son temps en intersyndical avec actions de grève ne peut que nous surprendre.

Les raisons qui hier nous ont poussé à combattre de telles orientations n'ont pas changé et nous invitons les personnels à y réfléchir à deux fois avant d'y souscrire. La gestion étroitement corporatiste des personnels inspecteurs et délégués a montré depuis bien longtemps toutes ses limites en terme d'avancées concrètes et réelles dans les rémunérations comme dans les déroulements de carrières ! Il suffit de se comparer avec l'ensemble de nos collègues des autres corps équivalents pour en faire aisément la démonstration.

Contacts,

Vos représentants

André Chaudron

Permanence:

Tél. 01 40 81 83 48

06 16 52 62 49

adresse méil : andre.chaudron@i-carre.net

Claude Guillet,

IPCSR-Dépt.76

Tél. 06 84 88 95 87

Stéphane Boutorine,

IPCSR-Dépt.69

Tél.06 82 06 30 78